

un « tsunami »



A la ressourcerie La Fol'Fouille à Braine-l'Alleud, on refuse momentanément les dons de vêtements. Les réserves sont pleines à craquer.

© PIERRE-YVES THIENPONT.

de débouchés pour leur production. « La demande en provenance des grandes marques de vêtements est très faible car il est plus intéressant pour elles de continuer à acheter du coton vierge que du coton recyclé. C'est moins cher », explique Franck Kerckhof. « Tant qu'il n'y aura pas une obligation d'intégrer des fibres recyclées dans les vêtements, le recyclage ne décollera pas. »

Actuellement, moins de 1 % de tous les déchets de vêtements est utilisé pour produire de nouveaux vêtements d'une manière circulaire, selon l'Agence européenne de l'environnement. On estime qu'en Europe, on produit chaque année 5,2 millions de tonnes de déchets de vêtements et chaussures, soit douze kilogrammes par personne.

Marché du vêtement jetable

Reste la revente des plus belles pièces dans les magasins de seconde main qui constitue la base du modèle économique de ces entreprises d'économie sociale. Mais là aussi, la situation tend à se dégrader. Les quatre acteurs du marché sont actuellement en dessous de leurs prévisions de ventes pour 2024. Comment l'expliquer ?

Ressources pointe pêle-mêle la rarefaction des pièces de qualité mais aussi la concurrence des Temu et autres Shein qui vendent des vêtements à des prix similaires aux leurs. « Entre un t-shirt neuf à 2 euros de mauvaise qualité et un t-shirt de seconde main au même prix mais de qualité supérieure, certains consommateurs préfèrent opter pour le neuf », poursuit Franck Kerckhof. « On glisse de plus en plus vers un marché du vêtement jetable alors que c'est justement dans le sens inverse qu'il faudrait évoluer : consommer moins mais de meilleure qualité. »



ÉNERGIE

L'Arizona veut réactiver le nucléaire

La note « énergie » qui est sur la table des négociateurs du futur gouvernement fédéral confirme le retour en grâce de l'atome. Objectif : la mise en service du premier petit réacteur modulaire (SMR) en Belgique en 2035 au plus tard.

BERNARD PADOAN (AVEC M.D.M.)

Ce n'est pas vraiment une surprise, le sujet faisant - globalement - consensus entre les partis à la table des négociations pour la formation d'un futur gouvernement Arizona. Mais la note « Énergie » rédigée en groupe de travail qui doit servir de support aux négociations d'un accord de gouvernement, dont nos confrères du *Standdaard* faisaient état ce mercredi et dont nous avons pu consulter une copie, ne l'écrit pas moins noir sur blanc : « L'énergie nucléaire est une composante importante du futur bouquet énergétique. A court terme, par la prolongation de la capacité existante et, à long terme, par la construction de nouvelles capacités. »

C'est que notre pays ne dispose pas des moyens de production nécessaires pour faire face à l'augmentation attendue de la demande en électricité, dit le texte. Une capacité de production supplémentaire est donc nécessaire, qui devra garantir « un mix énergétique abordable, sûr et neutre en carbone ». Pour l'Arizona, cela devrait passer à la fois par les énergies renouvelables - l'éolien offshore, pour ce qui relève de la compétence du fédéral - et, donc, l'énergie nucléaire. Pour le premier, la

note prévoit la mise en œuvre des accords conclus autour de la deuxième zone offshore - dite Princesse Elisabeth - et la mise en place d'un « cadre politique » pour procéder au *repowering* - le remplacement des anciennes éoliennes par de nouveaux modèles plus puissants - de la zone existante au large de Zeebruges.

Le volet « nucléaire » de cette stratégie énergétique dépend d'un préalable : l'abrogation complète des dispositions de la loi de 2003 sur la sortie du nucléaire qui prévoient l'interdiction de construire de nouvelles infrastructures nucléaires pour la production d'électricité.

Deuxième phase : « Prendre toutes les mesures nécessaires à la prolongation des unités existantes. » Lesquelles ? La note ne le dit pas. Tout juste précise-t-elle que cela devra se faire « en répondant aux normes de sûreté ». Le calendrier actuel prévoit que d'ici la fin de l'année prochaine, les plus vieux réacteurs (Doel 1 et 2 et Tihange 1) seront éteints. Les remettre à niveau pour répondre aux normes de sûreté post-Fukushima aura un coût très important. Quant aux deux unités déjà mises à l'arrêt (Doel 3 et Tihange 2), ce sont celles dont les cuves présentent les fameuses « micro-inclusions ». Les rallumer demandera de très sérieuses études préalables.

Revoir les normes de sûreté ?

La note prévoit cependant de demander à l'Agence fédérale de sûreté nucléaire (AFCN) de réaliser d'ici la fin du mois de mars 2025 une étude comparative entre les normes de sûreté appliquées en Belgique et celles « des pays à la technologie comparable ». Pour aligner les standards belges à la hausse... ou à la baisse ? A voir.

Le sort des réacteurs de Doel 4 et Ti-

hange 3, dont le gouvernement sortant a négocié, dans la douleur, la prolongation pour dix ans avec l'exploitant du parc nucléaire belge, le groupe français Engie, est clair : ils devraient continuer à rendre leurs bons et loyaux services pendant dix années supplémentaires, jusqu'en 2045.

Evidemment, ça, c'est ce qui est sur le papier - une note qui doit encore passer à la moulinette finale des négociateurs, rappelons-le. Un futur gouvernement Arizona devra encore entamer des discussions avec Engie. Ou trouver un autre exploitant. Dans les deux cas, ce ne sera pas une mince affaire.

Enfin, troisième étape envisagée : « Lever tous les obstacles, faciliter et accélérer la construction de nouveaux réacteurs. » On le sait, la N-VA et le MR ont évoqué le chiffre de 8 GW de puissance nucléaire nouvelle à installer dans le pays dans les prochaines années - ou plus exactement décennies -, soit le double du parc actuellement en service. Un chiffre que l'on ne retrouve pas dans la note. Note qui ne parle pas non plus de réacteurs traditionnels de type

EPR, mais bien des petits réacteurs modulaires (SMR). Pour lesquels le groupe de travail propose d'établir « en partenariat avec des acteurs nucléaires et des pôles industriels, un plan concret de soutien au développement, à la construction et à la mise en service d'ici 2035 au plus tard d'un premier SMR en Belgique ».

Un agenda ambitieux, sachant que le Centre belge d'étude sur le nucléaire de Mol (SCK CEN), qui pilote la recherche sur les SMR dans notre pays, n'espère disposer à cette date que d'un démonstrateur. Il faudra ajouter cinq années supplémentaires pour aboutir à un premier exemplaire commercial, puis plusieurs années encore pour produire un tel réacteur en série.

Lever tous les obstacles, faciliter et accélérer la construction de nouveaux réacteurs

Note de travail « Énergie » de l'Arizona

”

20020101
Avec 

Incontournable

1+1
gratis



 **Rôti aux herbes** 
± 1 kg


OKay

Action valable du 23/10 au 5/11/2024 inclus. Jusqu'à épuisement du stock.